

Rapport n°1 :

**Approbation du verbatim du Conseil d'administration
du 18 novembre 2021**

Rapporteur(s)	Dominique GREVEY - Président d'UBFC
Service – personnel référent	
Séance du Conseil d'administration	16 décembre 2021

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

Ordre du jour :

1. Approbation du verbatim du Conseil d'administration du 28 octobre 2021	1
2. Débat d'orientation budgétaire	2
3. Convention cadre relative à la mise en œuvre des parcours de MASTERS UBFC avec les établissements membres	12
4. Bourses de mobilité entrante 2021-2022 des Graduate Schools Transbio et Intherapi	13
5. Bourses de mobilité sortante ISITE-BFC 2021-2022	14
6. Projet « EquipEx + CALHIPSO » : Reversements au CEA de crédits ANR	15
7. Projet ANR « OCTANE » : Demande de subvention FEDER.....	15
8. Pôle fédératif de recherche et de formation en santé publique BFC : Demande de subvention à la Région – Conventions de reversement (AAP 2021 et poste IGE)	16
9. Mise en place du forfait mobilité durable	17
10. Protection fonctionnelle.....	18
11. Questions diverses	19

(La séance est ouverte à 14 h 36, Salle des Actes – Maison de l'université de l'uB, sous la présidence de M. Dominique Grevey, Président d'UBFC)

- : - : - : - : - : - : -

Bonjour à toutes et à tous. Je vous propose de commencer.

Pour les personnes qui n'arrivent pas à avoir un accès internet, des techniciens sont présents pour vous donner un accès. Il suffit d'aller les voir pour bénéficier d'un accès à Eduo

Tout le monde n'est pas encore arrivé, mais nous allons commencer puisque le quorum est atteint.

Je vous propose de vous donner la liste des procurations :

Mme Frèrebeau a reçu la procuration de M. Ragot,
Mme Vignot, qui n'est pas encore arrivée, a reçu la procuration de M. Demouge,
Mme Vantard a reçu la procuration de Mme Carroger,
Mme Munier-Jolain a reçu la procuration de Nadiège Baille,
Mme Attuel-Mendes a reçu la procuration de Mme Cayot,
Mme Pucéat a la procuration d'Antoine Perasso,
Mme Schroeter a la procuration de Jérémy Beaud,
M. Genelot a la procuration de M. de La Brosse.
M. Roulliat aura la procuration de M. Genelot à partir de 15 h 30, donc à son départ.
Mme Fauvez a reçu la procuration de M. Créantor,
Mme Clerget a reçu la procuration de Mme Fougère,
M. Deffontaines a reçu la procuration de Mme Maurel,
M. Besnard a la procuration de Madame Di Scala,
J'ai la procuration de M. Porte.

Je vous propose maintenant de commencer. Lorsqu'on votera, on demandera exactement le décompte des présents avec les personnes qui sont arrivées.

1. Approbation du verbatim du Conseil d'administration du 28 octobre 2021

Le premier sujet à l'ordre du jour est l'approbation du verbatim du conseil d'administration du 28 octobre dernier.

M. Piat.- J'ai une remarque à faire avant de passer au vote.
Je tiens à vous remercier d'avoir mis la lettre que je vous avais transmise en annexe au verbatim. J'ai vu que vous en aviez fait une lecture partielle en séance.
Comme je n'étais pas là, je vais m'abstenir pour ce vote.

M. Grevey.- Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

M. Deffontaines.- C'est une petite coquetterie. J'ai tendance à ne pas utiliser le sigle UBFC sans l'article. Mais ce n'est pas grave vu que cela ne s'entend pas forcément. J'utilise donc régulièrement « l'UBFC », donc la marque comme il est d'usage de l'utiliser.

Mme Attuel-Mendes.- C'est l'inverse.

M. Grevey.- Je crois que Monsieur Deffontaines ne souhaite pas dire à UBFC, il préfère dire à l'UBFC. J'ai bien compris ?

M. Deffontaines.- Oui.

M. Grevey.- Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? (*Néant*).

Je vous propose de voter.

Qui est contre ce verbatim ?

Qui s'abstient ? 1 abstention.

Nous sommes 17 présents et nous avons 12 procurations, donc 29 plus une personne, avec une procuration, qui arrive à l'instant.

Le verbatim est approuvé. Je vous en remercie.

2. Débat d'orientation budgétaire

Le sujet n° 2 est le débat d'orientation budgétaire.

Un document assez conséquent vous a été transmis. Il se retrouve un peu à mi-chemin entre un rapport d'activité et un document de dialogue d'orientation budgétaire. C'est un document que nous avons fait assez complet, qui permet de faire une bonne situation de ce qui se passe au sein d'UBFC. C'est un document hybride par rapport à un débat d'orientation budgétaire classique, c'est pour cela qu'il est aussi important. Nous avons demandé de faire quelque chose d'un peu plus court et on s'est dit, à la réflexion, que toute l'information trouvait son utilité. On l'a donc laissé dans son état de départ.

Les propos liminaires reprennent en partie des éléments du projet dont nous avons débattu lors du dernier conseil d'administration. À l'intérieur de ce passage, il est dit que ce n'est pas la partie finale puisque nous avons intégré ce qui s'est dit lors du débat du conseil d'administration et lors des groupes de travail, c'est-à-dire les discussions que nous avons eues avec les unités de recherche et les responsables de formation.

Nous n'avons plus que quelques discussions à avoir avec les responsables de formation.

Avec les unités de recherche, je crois que les groupes de travail se sont terminés hier, donc deux groupes de travail, un sur les relations internationales et un sur la coopération. Ces groupes étaient animés par nos deux VP recherche, pour les RI avec le VP RI, Paul Alibert et pour la coopération avec Maryse Graner, notre VP communication, culture collective.

Monsieur le DGS, est-ce que vous voulez nous donner quelques éléments principaux sur le budget à venir ou celui de cette année pour nous donner des éléments de comparaison ?

M. Commeau.- J'avais prévu de vous lire les 95 pages, mais je vais essayer de faire un résumé.

Comme vous l'avez dit, Monsieur le Président, ce DOB a une forme un peu particulière cette année. Il relève effectivement d'une forme un peu hybride, à la fois d'un bilan service par service et d'orientations budgétaires.

Je rappelle que le DOB est un document de discussion qui ne fait pas l'objet d'un vote. Nous en prenons acte. Il doit nous servir à construire le budget initial qui sera présenté au conseil d'administration du mois de décembre.

Normalement, un DOB est un document politique qui fixe des orientations et, autant que faire se peut, des orientations pluriannuelles. Vous comprendrez que, dans le contexte qui est celui d'UBFC aujourd'hui, le projet politique soit en cours de discussion. Les choses ont bien avancé, mais il reste encore un certain nombre de questionnements. Il était donc un peu compliqué de se projeter au-delà de l'année budgétaire.

Ce que nous avons souhaité, c'est que contrairement à celui de l'année dernière qui avait été un DOB très financier, très administratif, que ce soit aussi un moment de dialogue entre les vice-présidents pour qui c'était la première année d'exercice réelle et, pour chacun, avec les services qui leur sont rattachés pour faire le point sur ce qui a été fait cette année et les années passées afin de tracer quelques perspectives pour 2022 et les années suivantes. C'est pour cela que c'est un peu riche. C'est plus ou moins complet

en fonction des services parce que, là aussi, l'une des particularités est que nous avons des collègues qui sont là depuis peu de temps, qui n'ont donc pas forcément tout l'historique. C'est ce qui explique qu'il peut y avoir des déséquilibres service par service.

Ce qui explique aussi que ce document soit un document hybride et un peu intermédiaire, c'est que - sans vous assommer par les chiffres - le budget d'UBFC est passé, en autorisations d'engagement, de 17 313 000 € en 2019 à 28 160 000 € en 2020 et, en 2021, au moment du budget initial, nous étions à 31 855 000 €. Ce qui veut dire qu'en trois exercices budgétaires, le budget d'UBFC a connu une augmentation de 83 %.

On va arrêter de grossir. Je pense que l'année 2022 sera une année de stabilisation, en sachant que comme déjà un peu 2020, 2021 a aussi été une année un peu particulière, les taux de consommation sont à certains endroits assez faibles parce qu'il était difficile de consommer les crédits en période de Covid.

Ce qu'il faut dire également, c'est que pour notre établissement, le débat que l'on peut avoir sur les dépenses et les recettes affectées porte sur une part infime du budget puisque, d'après les calculs, sachant que ce n'est pas complètement consolidé et que je n'en ai pas encore fait tout le tour, nous sommes finalement sur des dépenses fléchées qui représentent entre 85 et 90 % de nos dépenses.

Les dépenses fléchées, ce sont les projets de recherche.

Les marges de manœuvre sont limitées puisque, dans les dépenses non-fléchées, nous avons essentiellement des dépenses de personnel. Ce budget est donc très contraint puisque, finalement, lorsqu'on a enlevé les dépenses fléchées et les dépenses de personnel, il ne nous reste plus beaucoup de marge de discussion.

Si on veut aller assez vite sur l'architecture de ce DOB, comme Monsieur le Président l'a dit, nous avons rappelé l'état du projet lorsque nous avons mis la dernière main à ce document. Ceci donnera donc lieu à de nouvelles rectifications, précisions.

Nous avons rappelé le contexte national, le projet de loi de Finances avec, à l'époque, ce qu'on en savait. C'est le dossier de presse qui a été diffusé en Conseil des ministres. Depuis, il a été voté en première lecture et a donné lieu à un certain nombre de débats, à un avis du CNESER finalement très négatif.

Il y a des avancées, il y a des crédits supplémentaires, mais on est loin de rattraper le retard accumulé ces dernières années. On le voit pour le budget spécifique UBFC, notamment en ce qui concerne les crédits de personnel. Là, c'est aussi très compliqué. Nous avons un certain nombre de notifications. On nous notifie une masse salariale sur les emplois d'Etat, un plafond d'emplois, un schéma d'emploi et puis des notifications rectificatives. Ce qui fait que dans l'état actuel, donc par exemple pour 2022, nous n'avons pas connaissance de l'ensemble des dotations qui nous seront affectées.

Pour vous dire la complexité de l'exercice, la subvention pour charge de service public, dite SCSP (à la page 10), pour l'année 2021, donc l'année en cours, est de 1 419 000 €. Dans cette somme, 1 million d'euros sont exceptionnels, ils ne seront vraisemblablement pas reconduits cette année. Il s'agit du plan de relance pour l'appel à projets RITHM'Hyc.

En cours d'année, nous avons eu la notification de sept contrats doctoraux, avec une somme allouée pour un tiers de l'année, donc 4 mois, de 50 978 €. Nous avons engagé les embauches pour ces sept contrats doctoraux et dans la pré-notification que nous avons reçue très récemment pour l'année 2022, on nous dit que ce ne sont plus sept contrats doctoraux sur 2021, mais plus que cinq. Aujourd'hui, nous ne savons pas comment nous allons financer les deux autres.

On nous annonce qu'on va en créer cinq nouveaux pour l'année 2022 mais qui, là aussi, ne seront que sur un quart de l'année, donc 4 mois. Ce qui donne des calculs un peu complexes à intégrer.

Voilà pour l'année 2021.

Pour l'année 2022, la pré-notification que nous avons comprend cinq emplois doctoraux 2021 et neuf en 2022. On arrive à une Subvention pour Charge de Service Public de 602 000 €.

Il y a une autre notification qui est la notification dite du titre II, c'est-à-dire les emplois de titulaire et les emplois de contractuel sur des postes de titulaire lorsque nous ne pouvons pas embaucher de titulaire. Là, il y a trois verrous :

- Il y a la masse salariale. Pour l'année 2021, elle avait été notifiée au départ à 1 397 000 €, avec un plafond d'emplois calculé en équivalents temps plein travaillés à 26 et un schéma d'emploi qui devait être, au 31 décembre 2021, à 22 ETP. Il est donc un peu compliqué d'arriver à avoir 22 ETP en fin d'année alors qu'on a un plafond d'emplois à 26.

Nous avons eu une notification supplémentaire concernant la masse salariale et nous avons terminé avec 1 399 000 €, c'est-à-dire 1,4 M€.

Il est clair que cette année, sur cette masse salariale titre II, c'est-à-dire emplois de titulaire, nous allons dépasser puisque nous avons eu un événement exceptionnel. C'est un contentieux qui était engagé avec un jugement du tribunal administratif où UBFC a été condamnée. Nous avons été contraints de reconstituer la carrière de l'agent, ce qui nous a fait une dépense supplémentaire non prévue de 130 000 €.

Et puis - c'était l'objet d'une délibération précédente au conseil d'administration - nous avons transformé la prime de fin d'année, qui était plus que *borderline*, en CIA. Ce qui fait une dépense supplémentaire de 30 000 €.

Nous avons ainsi sollicité l'Etat pour avoir une rallonge sur notre dotation masse salariale de 170 000 €. Pour l'instant, nous n'avons que des engagements verbaux, mais cela ne devrait pas poser de problème.

Nous en avons également profité pour renouveler la demande qu'avait faite le président au printemps de réviser notre plafond et notre schéma d'emploi puisqu'entre 2019 et 2020, nous avons perdu six ETP. Aujourd'hui, c'est tout de même un peu juste pour mettre à niveau notre administration, notamment sur les services supports RH, DSI (service informatique), voire finances.

Ceci pour vous donner un exemple de la complexité par rapport aux dotations de l'Etat, du ministère.

Ensuite, dans le chapitre II du ministère, on vous a fait une explication très pédagogique pour vous permettre de voir comment s'articule le budget sur les différents postes budgétaires. Vous avez la partie financée sur fonds propres, c'est-à-dire les crédits non-fléchés, où nous sommes sur un total d'un peu plus de 1,5 M€. Aujourd'hui, nous sommes sur un taux d'engagement d'à peu près 900 000 €, c'est-à-dire deux tiers des crédits consommés. Du coup, il en reste à consommer encore en fin d'année, mais nous n'aurons probablement pas tout consommé.

Dans ces crédits sur fonds propres, l'essentiel est la masse salariale. Vous avez un petit zoom sur l'état de nos effectifs. Au moment où a été écrit ce DOB, on faisait 484 feuilles de paie, 457 pour des agents sur projet de recherche sur fonds propres et 27 pour des agents sur budget de l'Etat. Vous avez le détail entre les BIATSS, les doctorants et les chercheurs contractuels.

Ce qui fait que globalement, toutes dépenses confondues de personnel, on est sur environ 14 173 000 €, ce qui représente environ 44,5 % de l'ensemble des dépenses globales d'UBFC.

Je ne vais pas détailler poste par poste. Si vous avez des questions, j'essaierai d'y répondre en sachant qu'à certains endroits, je ne serai pas forcément en mesure de le faire.

Voilà pour les dépenses 2021. Nous avons essayé de faire une projection sur les dépenses 2022, en sachant que nous sommes tout de même beaucoup sur la reconduction de ce que nous faisons, ce ne sera pas une année de grands changements puisque vous verrez après qu'il y a tout de même l'incertitude ISITE.

La seule chose qui est aujourd'hui en discussion et qui représentera un investissement important, c'est sur le numérique puisque nous sommes en réflexion sur un changement de logiciel informatique pour les finances, pour passer à SIFAC. Il n'est pas certain que nous enclenchons le mouvement en 2022 parce que c'est quelque chose d'assez compliqué. C'est en réflexion.

Il y aura également la fin d'un certain nombre d'opérations qui étaient prévues dans le schéma directeur du numérique, notamment le data Center régional. J'avais encore ce matin une réunion avec mes collègues de l'université de Bourgogne et je pense que cela va effectivement se finaliser en 2022. Ceci s'était arrêté sur l'année 2021 et devrait se finaliser pour l'année 2022.

En termes de RH, nous avons eu une mauvaise surprise en 2021, qui va se reproduire en 2022, c'est la cotisation au FIPHP, c'est-à-dire le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique. On est passé d'une cotisation en 2019 de 11 000 et quelques euros à 16 000 € en 2020 et à 91 000 € en 2021. Ce qui veut dire qu'aujourd'hui, soit nous avons très peu de personnes handicapées dans nos effectifs, soit elles ne sont pas recensées et c'est le travail que nous allons engager pour être certain de ne pas payer indûment des cotisations FIPHP.

C'est une dépense importante qui n'avait pas été évaluée.

Il y a également un certain nombre de choses dont nous verrons d'ailleurs la traduction dans notre conseil d'administration.

Des mesures gouvernementales ont été prises, par exemple la cotisation employeur pour la mutuelle. Nous avons fait un rapide calcul. Ceci permet de prendre en charge une partie des cotisations de protection sociale complémentaire. C'est 15 € par mois. Ce n'est pas énorme pour les agents, mais globalement, cela fait une petite dépense d'un peu plus de 82 000 €. Là, je ne suis pas sûr que ce soit compensé à l'euro près par le ministre.

De même, il a été institué par un décret d'août 2021 une allocation forfaitaire pour le télétravail. Là, c'est pareil, ce n'est pas énorme pour l'agent puisque c'est 2,50 € bruts par jour de télétravail, mais cela représente tout de même 14 000 € à l'échelle d'UBFC.

Voilà les principales modifications prévues pour les services supports, donc sur fonds propres.

Après, nous vous avons détaillé, dans le chapitre III, le programme ISITE tel qu'il est connu aujourd'hui, avec la totalité des crédits qui ont été alloués à UBFC depuis 2017. On arrive à un total d'un peu plus de 31 M€, en sachant que nous avons eu un taux de consommation assez faible en 2019 (à 30 %). Il était passé à 57 % en 2020. On devrait être dans ces eaux-là aussi en 2021, en sachant que 2022 sera une année de forte consommation de ces crédits.

Nous en avons profité pour rappeler que depuis le début du projet et au 7 septembre 2021, le projet ISITE avait permis de recruter 218 personnes.

Aujourd'hui, des discussions sont en cours, à l'initiative de Monsieur le Président, avec nos tutelles pour la consommation de ces crédits, pour pouvoir bénéficier d'un peu plus de temps pour consommer ces crédits et notamment sur la question des agents rémunérés aujourd'hui sur les crédits ISITE, pour pouvoir prolonger la durée de leur contrat jusqu'à l'extinction des projets portés par ISITE.

Je ne vais pas entrer dans le détail. S'il y a des questions, Monsieur le Président sera en mesure d'y répondre.

Ensuite, nous avons décliné service par service en essayant de faire un peu de pédagogie sur UBFC Integrate, le lien formation-recherche, avec les trois Graduate Schools telles qu'elles existent aujourd'hui. Vous avez le budget prévisionnel des trois. Pour EIPHI, c'est un peu plus précis parce qu'il y a un peu d'expérience. Pour les deux autres, c'est encore en construction. Nous avons fait des prévisions qui essaient de se rapprocher au plus près de la réalité.

Je ne vais pas vous détailler l'ensemble des programmes, sauf si vous souhaitez vous y arrêter. On doit simplement vous dire que ce document va nous servir à préparer le budget 2021, donc le petit budget rectificatif du mois de décembre, et surtout le budget initial. Il va également servir au travail qui sera lancé la semaine prochaine concernant un projet de services. C'est-à-dire que nous allons réfléchir, poser à plat nos organisations des services supports UBFC, nos relations avec les laboratoires, avec les établissements membres pour, comme cela a été précisé dans le débat précédent en conseil

d'administration, faire en sorte que l'administration soit plus agile, plus réactive, plus à l'écoute, que nous soyons réellement dans la subsidiarité et qu'on ne rajoute pas une couche d'administration supplémentaire mais qu'on soit réellement dans le soutien aux équipes sur le terrain. C'est un travail que nous avons déjà commencé et que nous allons formaliser dans un projet de services. C'est pourquoi ce document nous sera pratique étant donné qu'il sera travaillé à la fois par les chefs de service, les directeurs, mais aussi avec les vice-présidents concernés. Cela nous fait une feuille de route assez claire, assez précise, même si quelques précisions doivent être apportées à certains endroits. Cela nous servira aussi à mettre en musique ce projet de services qu'on espère pouvoir vous présenter au printemps 2022.

J'espère ne pas avoir été trop long.

M. Grevey.- Merci pour cette présentation qui était très claire. Je vous laisse la parole.

Mme Clerget.- J'ai une remarque et plusieurs questions.

Il me paraît tout à fait justifié que la présidence d'UBFC soit intervenue auprès du ministère pour avoir un peu plus de marges de manœuvre sur le titre II parce qu'on pense que les fonctions des missions supports comme les RH ou le numérique doivent être financées par l'Etat et pas sur ressources propres qui sont par nature aléatoires.

J'ai une question sur les perspectives 2022 et la tendance au refléchage des projets de recherche financés par la Région vers UBFC. Actuellement, ce sont les établissements qui assurent la gestion des crédits recherche Région, aussi bien les personnels des laboratoires que des UFR ou des services centraux des établissements. Je pense qu'un certain nombre de crédits vont être ouverts aux budgets initiaux des établissements. Je voulais savoir si ceux-ci avaient été informés de ce transfert de la gestion vers UBFC, s'il y avait eu des discussions, si les choses ont été un peu anticipées.

En ce qui concerne les masters UBFC qui vont être financés jusqu'en 2023, cela signifie qu'à la rentrée 2022 on ne recrutera plus de M1 dans ces masters internationaux puisqu'ils ne pourraient plus faire leur M2. Que vont devenir ces masters après 2023 ? Est-ce qu'ils devront être repris par les établissements ou est-ce qu'il faut, à la rentrée prochaine, ne plus recruter de M1 ?

Ma dernière question concerne les Graduate Schools. Il est dit qu'elles vont adosser les masters aux laboratoires. Qu'en sera-t-il pour les masters à vocation professionnelle ? Est-ce qu'ils seront intégrés dans les Graduate Schools ?

Je vous remercie.

M. Grevey.- Merci pour la première remarque sur la responsabilité de l'Etat sur un certain nombre de dépenses.

Concernant les crédits des appels à projets régionaux, je vais laisser la parole à Pascal qui a suivi cela de près.

M. Neige.- Merci Monsieur le Président. C'est effectivement une question cruciale qui n'a pas été anticipée parce que la Région a décidé de réfléchir une partie de ces crédits directement dans les Graduate Schools, donc sous la gestion UBFC. Ceci pose deux problèmes que nous avons essayé d'anticiper une fois que nous les avons compris :

- Un problème de volume financier à gérer à UBFC. Il va falloir absorber cela.
- Un problème de baisse dans les établissements.

Ce que nous avons fait pour essayer de lisser un peu cet effet, c'est que les établissements membres se sont engagés à aider les laboratoires à monter des projets comme les années précédentes pour que cette charge ne pèse pas sur les services d'UBFC, donc déjà pour le montage des projets, pour les déposer. Il n'aurait en effet pas été possible de tout transférer à UBFC en direct.

Ceci a été fait dans un premier temps et plutôt bien fait. Nous n'avons pas eu trop de problèmes, juste quelques difficultés marginales, rien de très difficile.

L'exécution des projets va se faire un peu comme à l'habitude. Normalement, les laboratoires savent gérer à partir de crédits UBFC. Cela devrait donc aller.

Là où ce sera un peu plus difficile - et nous avons anticipé cela mais il va falloir voir comment gérer cela à UBFC -, c'est sur la sortie des projets, quand il va falloir vérifier l'exécution budgétaire des projets et justifier l'ensemble des pièces. Là, si j'ai bien compris, il faut vraiment aller attaquer le système comptable d'UBFC et il va être difficile, pour les établissements membres, de faire cette étape. On prévoit une augmentation d'activité forte dans un an ou deux plutôt que dès maintenant, à l'entrée des projets dans le système.

Mme Clerget.- Merci.

M. Grevey.- Merci Pascal.

Pour la question des masters UBFC, pour que tout le monde soit bien au courant, ce sont des masters accrédités par UBFC, qui sont opérés dans les établissements et qui, jusque-là, avaient un financement ISITE. Ils vont également avoir un financement par le biais de l'appel à projets SFRI ou qui sert à monter les Graduate Schools.

Nous sommes en train d'étudier quels sont les budgets qu'il faut trouver. C'est à peu près finalisé ; on en discute avec les collègues qui portent les formations pour ensuite rechercher ces budgets, aussi bien au sein des établissements qu'auprès des financeurs classiques que nous avons de sorte que tous les masters restent actifs par la suite, ce qui est important.

Dans ces Graduate Schools, nous avons des masters recherche, puisque nous avons des parcours recherche, et des masters doctorants adossés aux laboratoires et à nos domaines scientifiques d'excellence. Ce qui veut dire que tous les masters n'ont pas vocation à se retrouver dans les Graduate Schools pour l'instant. Cela ne me paraît pas une bonne façon de faire.

L'idée de mettre en place ces Graduate Schools, c'est d'identifier les domaines d'excellence que nous avons sur le site, c'est pour cela qu'il y a des Graduate Schools attachées à nos trois domaines d'excellence qui existent aujourd'hui et j'espère, demain, qu'il y en aura une quatrième tournée SHS. Nous travaillons en effet à son émergence.

Après, cela n'a pas forcément de sens de tout mettre dans les Graduate Schools et de faire cet affichage. Mais on changera peut-être d'avis dans 5 ans, je ne préjuge de rien. Pour l'instant, ce n'est pas du tout d'actualité.

M. Genelot.- J'ai plusieurs remarques.

Le document est très complet. C'est appréciable. J'ai pu comprendre un peu plus de choses concernant le fonctionnement d'UBFC.

J'ai une première remarque préalable. Ce serait la possibilité de mettre en place, pour les personnes qui le souhaitent, une réunion préparatoire à ce conseil d'administration dans le cadre de ces documents puisqu'il y a pas mal de questions un peu techniques ou des petites précisions que j'aurais aimé formuler mais que je ne veux pas le faire ici, en conseil d'administration. Avec ce genre de document très complet, je ne sais pas si c'est quelque chose qui peut être possible.

Ensuite, j'ai plusieurs questions.

Concernant les masters UBFC, j'ai une demande de précision. J'aimerais savoir si, au niveau des intervenants, des professeurs, ceux-ci sont payés par les établissements ou si c'est UBFC qui prend en charge leur rémunération dans le cadre de leur intervention dans ces masters. J'aimerais savoir quelle est la limite, dans le financement, entre UBFC et les établissements membres.

Ma question principale porte sur le budget. J'ai vu, dans le document, qu'UBFC est contrainte parce qu'elle n'a pas les compétences des RCE. Je me demandais, dans un premier temps, ce que cela impliquerait, sur un budget, si UBFC n'avait plus cette

contrainte, donc si cette contrainte pouvait être dépassée. Si ce n'est pas le cas, si on réfléchit à moyen et à long terme, au vu de toutes les activités qui sont lancées par UBFC, est-ce que cette limite au niveau des personnels est quelque chose de soutenable dans le temps ou est-ce que, à un moment ou à un autre, il va y avoir besoin d'une dotation supplémentaire pour pouvoir faire en sorte que toutes les activités d'UBFC soient compensées en termes de personnels ?

M. Grevey.- La suggestion de la réunion préparatoire peut être une bonne idée. On pourrait mettre en place une réunion pour les personnes qui en éprouvent le besoin.

En ce qui concerne les masters UBFC, il y a une aide au fonctionnement apportée par UBFC. Pour les personnels permanents, les enseignements sont pris en charge par les établissements.

En revanche, pour les personnes qui viennent de l'extérieur, ce qu'on appelle les vacataires dans le jargon, ils sont financés sur des crédits de fonctionnement apportés *via* les projets d'UBFC.

Concernant les RCE, la problématique majeure est que les trois quarts des personnels supports sont des personnels en CDD. Quand on a un personnel en CDD, ce qu'il cherche à faire, c'est trouver un poste en CDI, ce qui paraît normal. Ce qui veut dire que quand les personnels qui sont en CDD chez nous deviennent performants, ils vont trouver un poste ailleurs. Ce qui fait que la situation est effectivement difficile.

Il faudrait donc que nous soyons en mesure d'avoir des postes en CDI. Pour avoir des postes en CDI, il faudrait être aux Responsabilités et Compétences Elargies. Pour être aux Responsabilités et Compétences Elargies, il y a toute une série d'éléments et il faut que nous soyons suffisamment robustes.

Si je prends l'exemple de l'ENSMM qui est en train de passer aux RCE, c'est une école qui existe depuis longtemps, qui a beaucoup plus de personnels titulaires dans les services, etc. Mais elle n'arrivait pas à passer aux RCE parce qu'elle n'était pas assez robuste. UBFC ne me paraît donc pas du tout assez robuste pour y arriver.

On a vu arriver les contrats de mission scientifique en CDI cette semaine ou la semaine dernière. Le décret est donc paru récemment. L'ennui, d'après ce que je comprends, c'est que c'est pour des missions scientifiques et pour des projets qui durent plus de 6 ans. Les projets qui durent plus de 6 ans, dans notre domaine, à part les projets du PIA, je n'en vois pas beaucoup. Il en existe un peu, mais c'est vraiment marginal. Ce qui veut dire que ce n'est pas de ce côté-là que nous allons pouvoir nous en sortir.

Si on pouvait effectivement avoir des personnes en CDI, peut-être que les personnes qui sont compétentes resteraient chez nous, ce qui serait tout de même appréciable puisqu'il y a beaucoup de *turnover*, ce qui est normal. Les personnes qui sont en CDD cherchent en effet des postes pérennes, il n'y a pas de souci de ce côté-là. On est dans ce système et nos personnels titulaires deviennent de fait des formateurs pour les collègues qui arrivent en CDD. C'est donc un peu plus lourd pour ces personnes, mais c'est aussi plus intéressant.

M. Tatibouët.- Je voudrais intervenir concernant les masters UBFC. J'aimerais bien qu'à un moment donné, on arrive à un objectif entre les établissements et UBFC pour savoir ce qu'on va faire exactement et où va aller le financement.

Si je reprends les masters UBFC, on est à 421 étudiants en 2021. Si je prends notre master, on est déjà à 80 étudiants. Dans les 421, il y a 67 % d'étudiants internationaux, ce qui fait 140 étudiants français.

J'aimerais savoir ce que vont faire les établissements, quelle sera leur priorité, si cela va aller sur des masters recherche internationaux ou s'ils seront tous financés ou soutenus de manière équivalente.

M. Grevey.- Pour le nombre d'étudiants en master UBFC, vous avez dit 400 à peu près...

M. Tatibouët.- 421, avec 67 % d'étudiants internationaux.

M. Grevey.- Ceci varie chaque année.

M. Tatibouët.- Non et c'est ce qui est bien, avec ce genre de document. De 2018 à 2021, on est sur un chiffre qui varie entre 67 % et 61 %. C'est donc, en gros, 65 %.

M. Grevey.- D'accord.

L'objectif est de réussir à faire fonctionner ces masters. Lorsque nous avons le processus ISITE, ces masters internationaux étaient un peu mieux dotés que les autres masters dans les établissements. Aujourd'hui, on va retourner dans un système plus classique, c'est-à-dire plus uniforme. C'est en ce sens que nous allons aller, en sachant que malgré tout, nous allons essayer de maintenir des choses telles que des bourses sur critères sociaux ou des bourses d'excellence. On va essayer d'avancer un peu dans ce sens, l'objectif étant vraiment de réussir à mettre en place ces Graduate Schools qui sont des éléments d'attractivité pour notre site, des éléments de mise en visibilité. C'est important.

M. Tatibouët.- Je comprends. Je ne sais pas qui se préoccupe des masters professionnels, qui sont de toute façon adossés à des laboratoires de recherche puisque c'est la règle.

M. Grevey.- Oui.

M. Tatibouët.- J'exprime donc une certaine forme d'inquiétude. Il ne faudrait pas que l'argent aille financer uniquement des masters internationaux où ce sont essentiellement des étudiants qui ne sont pas français. Parce que c'est gentil, mais on paie tout de même des impôts et, à un moment donné, les étudiants de Bourgogne et de Franche-Comté doivent aussi pouvoir trouver une place dans un master en mode local.

Pour ce qui est de notre master, ils sont 40 par année et ils vont intégrer des entreprises. Le marché, c'est cela, ce n'est pas devenir chercheur, surtout que les carrières de la recherche ne sont pas suffisamment attractives, n'offrent pas suffisamment d'opportunités dans notre secteur.

M. Grevey.- Je comprends. Ce qu'il faut bien avoir présent à l'esprit, c'est qu'UBFC, ce n'est pas l'ensemble des formations du site de Bourgogne-Franche-Comté. Le projet de Graduate Schools, c'est de créer un élément qui soit un peu phare et qui permette de mettre en avant un certain nombre de choses. Il ne faut pas que cela se fasse au détriment des étudiants locaux.

Je pense au contraire que cela peut servir nos étudiants locaux parce que cela va les amener à faire éventuellement des doubles diplômes. Nous sommes en train d'essayer de généraliser un peu cela, mais Paul Alibert pourrait être plus précis sur le sujet. Cela permet d'avoir des mobilités dans des universités partenaires à l'étranger, ce que vous avez sans doute aussi dans vos masters professionnels. C'est donc essayer de faire ce mouvement de mobilités entrantes, sortantes avec les partenariats, les doubles diplômes qui font que cela met un peu en avant ce qui se passe au niveau de la Bourgogne-Franche-Comté et qui est là pour nous rendre attractifs, comme on le dit dans les standards internationaux.

Il ne s'agit pas de gérer la totalité des masters de Bourgogne-Franche-Comté. C'est un élément supplémentaire pour essayer de monter en attractivité. Mais j'entends bien ce que vous dites.

M. Tatibouët.- Merci.

M. Piat.- Je reviens sur la question des RCE qui a été soulevée lors d'une précédente intervention. En tant que membre ENSMM, je peux confirmer que passer aux RCE est compliqué, qu'il y a beaucoup d'exigences. Je suis d'accord avec Monsieur Grevey quand il dit que ce n'est peut-être pas la priorité, aujourd'hui, pour UBFC.

Cependant, quand on n'est pas aux RCE, on est sous les fourches Caudines du ministère et dès que ce dernier veut réduire sa masse salariale, comme il ne peut plus s'en prendre aux universités qui sont aux RCE, il tape là où il peut. Il tape donc sur les établissements qui ne sont pas encore aux RCE et ce sont des choses très brutales. Certaines personnes disent qu'il faut diminuer la masse salariale et si on n'a pas saturé ses postes, on se retrouve avec des postes gelés d'un seul coup par le ministère.

Nous en avons fait les frais à l'ENSMM ces dernières années. C'est extrêmement violent car cela met même en danger le fonctionnement des établissements.

Concernant la politique d'UBFC, il va être difficile de mettre en phase les ambitions d'UBFC avec ses moyens en personnels qui sont totalement au titre II, sachant que nous allons être sous cette pression et que cela va continuer à perdurer en prenant le risque de perdre des postes et probablement de ne pas avoir de créations. La seule solution que je vois apparaître, c'est l'interaction avec les établissements membres.

J'ai appris qu'une réflexion allait être lancée sur le fonctionnement des services en interne et la manière dont ils vont s'articuler avec les établissements membres. Je pense que là, il va falloir qu'il y ait une vraie discussion, notamment parce que lors de la création d'UBFC, quand on a dit qu'UBFC allait gérer la recherche, nous avons eu un transfert massif de compétences sur UBFC qui, grâce à des facilités en termes de masse salariale et d'enveloppe salariale, a pu absorber ces charges, ce qui va venir de plus en plus difficile à l'avenir. Quelque part, je dirais qu'il y a eu une espèce de facilité de la part des établissements membres - même si j'en fais partie - à se dire que c'était très bien ainsi puisque, dorénavant, c'était UBFC qui allait gérer la partie recherche et que, ne l'ayant plus, les établissements membres allaient pouvoir revoir leur fonctionnement interne en redéployant des moyens sur d'autres besoins en interne.

C'était évidemment un effet d'aubaine pour les établissements membres, mais je pense que ce n'est pas soutenable. À l'avenir, nous n'y arriverons pas.

Ce que nous voulons tous, c'est que la recherche soit bien gérée. Nous en avons besoin. Nous avons besoin d'une offre de service de qualité. Je ne dis pas qu'elle n'est pas de qualité aujourd'hui. Je suis en interaction avec des services d'UBFC dans le cadre de mes activités de recherche. J'apprécie beaucoup ces interactions qui sont de très bonne qualité, je tiens à le dire, mais je sens bien, par le biais de discussions annexes avec ces personnels, que ce sont aussi des personnes qui sont très tendues, c'est-à-dire qu'elles sont à la limite de ce qu'elles sont capables de faire.

Il ne faudrait donc pas que le château de cartes s'écroule. Il ne faudrait pas que nous perdions des compétences. Pour moi, la seule solution, c'est qu'un effort soit fait auprès des établissements membres pour réarticuler tout cet édifice.

Je ne dis pas que c'est simple, c'est de la négociation, mais cela me semble absolument indispensable.

M. Grevey.- Je vous remercie. C'est vraiment la priorité que nous avons de réussir à faire en sorte de décloisonner, d'articuler et puis de faire en sorte que ce qui est apporté par UBFC soit une valeur ajoutée par rapport à ce que peuvent faire et ce que faisaient les établissements.

Je reviens en arrière, mais c'est important. Lorsqu'il y a eu les problèmes de gouvernance, tout le monde s'est refermé sur lui-même en disant à UBFC qu'elle s'occupait de cela, qu'elle gérait tout de A à Z avec 10 personnes alors que, dans les établissements, tout cumulé, il y en avait 150. Ce n'est donc pas possible.

Mais je crois que les chefs d'établissement en ont conscience maintenant et qu'ils ont bien à l'esprit que nous allons commencer à travailler sérieusement sur ce sujet-là. C'est en effet l'une des clés de la réussite. Si on n'y arrive pas, on ne pourra pas avancer

et il est illusoire de continuer à ce que des gens, chez nous, fassent des choses qu'ils n'arrivent pas à faire parce qu'ils n'en ont pas les moyens. Ceci pour qu'on dise, dans les établissements, que c'est n'importe quoi à UBFC, etc.

Ceci a en effet des effets d'entraînement. J'en ai eu un hier encore.

Il est en effet de bon ton, de temps en temps, lorsqu'on fait des projets de recherche gérés par UBFC, de dire qu'il n'y a rien qui fonctionne à UBFC. Je vous remercie donc de dire que ça fonctionne.

Hier, j'ai découvert que des chercheurs hurlaient très fort parce que nous n'avions pas payé un doctorant fin octobre. Il s'agit d'un doctorant qui était dans le laboratoire depuis début octobre, pour lequel nous avons eu l'information qu'il fallait l'embaucher le 27 octobre et on nous dit, au 15 novembre, qu'on n'a pas payé l'étudiant fin octobre, que c'est un scandale et que c'est n'importe quoi.

Il est vrai que quand le système fonctionne mal, toutes les dérives sont possibles. C'est-à-dire que tout devient la faute d'UBFC. J'aimerais bien que ceci cesse et il faut que cela cesse. La seule solution, c'est que la chaîne de travail démarre dans les établissements jusqu'à UBFC et inversement, c'est-à-dire qu'il n'y ait pas de frontière entre "les méchants et les gentils".

En fait, nous sommes tous dans la même barque et nous sommes tous là pour faire avancer les choses. C'est donc effectivement un élément qui sera fondamental. Si nous n'y arrivons pas, je pense qu'on perdra complètement notre cible.

En tout cas, merci.

M. Genelot. - J'ai une question sur les plafonds d'emplois. Le ministère décide que telle somme d'argent est attribuée pour les recrutements. Imaginons qu'UBFC a des ressources propres qu'elle mobilise. Dans ce cadre, y a-t-il une limite à ne pas dépasser en termes de recrutements de personnel décidés par le ministère ? Donc quels que soient les fonds utilisés.

Je ne sais pas si ma question est claire.

M. Commeau. - La question est claire. Je ne suis pas sûr que la réponse le sera puisque je ne suis pas encore un spécialiste à ce niveau et je suis moi-même en recherche de précisions tant auprès du rectorat que du ministère. J'avoue que pour l'heure, je n'ai pas forcément toutes les réponses que j'attends.

Ce qui est clair, c'est que sur nos ressources propres, nous payons un certain nombre de salariés, la limite étant nos ressources propres.

Aujourd'hui, un gros travail est fait - qui est compliqué - pour planifier les ressources propres notifiées, mais notifiées sur une grande période, donc de les analyser pour savoir à peu près combien on peut en mobiliser chaque année. En même temps, ces ressources propres ne doivent pas être consacrées uniquement à des frais de personnel parce qu'il y a aussi des frais de fonctionnement. C'est un travail que nous sommes en train de faire, que nous essayons de préciser.

Aujourd'hui, il n'y a pas d'inquiétude. J'ai fait le point avec les services financiers avant-hier, nous n'avons pas d'inquiétude. L'arrêt d'ISITE rend bien entendu l'exercice un peu plus compliqué. Il est vrai que nous nous posons moins de questions avec ISITE qui amenait une manne importante. Maintenant, il faut que nous soyons beaucoup plus précis en sachant ce que nous pouvons mobiliser sur nos ressources propres.

Je vais redire ce qu'a dit le président, forcément moins bien, mais la vraie difficulté n'est pas tant la question du personnel, c'est le fait que nous sommes sur des emplois de contractuels, donc très précaires.

Par exemple, j'essaye autant que faire se peut d'arrêter cela puisque c'est comme cela que ça se passait jusqu'à présent. On faisait des contrats d'un an renouvelable. Ce qui est délétère parce que les gens, notamment des jeunes collègues, ont une épée de Damoclès sur la tête en se demandant s'ils vont être renouvelés. Humainement, ce n'est pas tenable et socialement, c'est compliqué. Ce sont des gens qui ne peuvent pas faire

d'emprunt. On essaie donc d'avoir des contrats un peu plus longs. On a fait des recrutements récemment où on essaie d'être sur 2 ou 3 ans.

On avait effectivement des espoirs avec les contrats de mission scientifique, mais c'est réservé aux emplois de chercheur. On ne peut pas en mettre sur des fonctions supports, ce qui est dommage. C'est donc très contraignant.

Nous allons être obligés de continuer à jongler avec cela. Il y a aussi la question de la cédésation dont nous avons parlé, il n'y a pas très longtemps, avec le rectorat. Cela nous semble être, aujourd'hui, une voie qui n'est pas possible. On va tout de même expertiser un peu plus.

La vraie question est donc bien le volume de nos fonds propres et, pour engager les projets que nous avons, qui sont des projets enthousiasmants, il faut que nous ayons un peu plus de stabilité dans les fonctions supports.

Je remercie Monsieur Piat pour ce qu'il a dit parce que c'est effectivement quelquefois compliqué, sachant que cela arrive par vagues. Il y a des semaines où on se programme quelque chose et ça tombe avec tel contrat qui n'a pas été fait, pour lequel il faut trouver des solutions et on y passe beaucoup de temps. Ceci est dû au fait que nous devons effectivement être plus performants dans nos relations avec nos partenaires. Et nous avons également des agents qu'il faut reformer à chaque fois, lorsqu'ils changent. Nous avons des personnes pleines de bonne volonté, mais qui ne sont que des êtres humains. Je pense qu'ils travaillent un petit peu plus de 35 heures pour beaucoup d'entre eux, mais avec toutes les limites qu'il y a.

La vraie question est donc de réorganiser et de stabiliser nos forces supports. C'est tout l'enjeu du projet de services qui se mettra en place à partir de l'année prochaine.

M. Grevey.- Est-ce que quelqu'un souhaite à nouveau prendre la parole ?
(*Néant*).

Merci pour ces échanges et les quelques éléments que nous avons pu glaner.

Les services vont travailler à la préparation du budget qui sera soumis au CA du 17 décembre.

Je vous propose maintenant de passer au rapport n° 3.

3. Convention cadre relative à la mise en œuvre des parcours de MASTERS UBFC avec les établissements membres

Maxime Jacquot n'est pas là.

Cette convention-cadre a été élaborée de sorte que nous sachions exactement qui fait quoi entre les services des établissements membres, les services d'UBFC, comment est géré l'ensemble de la relation, donc comment tout est organisé.

Est-ce que cela amène des questions de votre part ? (*Néant*).

M. Commeau.- Ce document a fait l'objet de plus d'un an de travail, d'allers-retours entre plusieurs services de tous les établissements membres et d'UBFC. Cela a été vu par les vice-présidents en charge. Nous en sommes arrivés à un document qui, aujourd'hui, a été validé par l'ensemble des établissements membres et UBFC.

Ce n'est pas pour clore le débat, mais pour dire que c'est un document qui a été vu, revu et corrigé à de multiples reprises.

M. Grevey.- S'il n'y a pas de questions, je vous propose de passer au vote de la délibération.

Nous sommes 19 présents et 13 représentés, c'est-à-dire que le total des votants est de 32.

Il est demandé au Conseil d'administration d'autoriser le Président à signer la convention-cadre relative à la mise en œuvre des parcours de master UBFC et avec les

établissements membres.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui refuse ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie pour ce vote unanime.

4. Bourses de mobilité entrante 2021-2022 des Graduate Schools Transbio et Intherapi

Je vous propose de passer au rapport n° 4 qui vous sera présenté par Paul Alibert, notre VP RI. Il concerne les bourses de mobilité entrante pour l'année 2021-2022 pour les Graduate Schools Transbio et Intherapi, les nouvelles Graduate Schools qui sont installées dès cette rentrée.

M. Alibert. - Je vous remercie, Monsieur le Président.

En tout premier lieu, je voudrais excuser Maxime Jacquot. Vous avez compris qu'il n'était pas là. Il m'a demandé de présenter ce rapport, mais il y a une cohérence puisque vous voyez qu'il s'agit de bourses de mobilité entrante, donc pour les étudiants étrangers. Il y a donc évidemment un lien fort avec les RI.

Il s'agit ici, dans le rapport qui est soumis à votre vote, de voter le budget de ces bourses de mobilité pour deux des trois Graduate Schools, pour les Graduate Schools Transbio et Intherapi.

Il est indiqué dans le rapport que ce programme s'inscrit dans l'action SFRI au sein d'UBFC Integrate. Ce sont des bourses annuelles.

Il s'agit ici de mobilité entrante. Dans le rapport suivant, on parlera de mobilité sortante. Pour les deux Graduate Schools, comme indiqué dans le rapport, le montant de ces bourses est de 800 € au maximum par mois. Un étudiant peut être financé sur 10 mois au maximum. Il peut donc obtenir 8 000 €.

Le budget prévisionnel de la Graduate Schools Intherapi est présenté dans le premier tableau. Sont distinguées les bourses annuelles de master 1, de master 2 et les bourses de mobilité sortante.

Il s'agit ici de bourses qui sont attribuées aux étudiants des masters des Graduate Schools, donc pas uniquement des masters UBFC. Dans le rapport suivant, on ne parlera que des 16 masters UBFC. C'est une chose importante.

Je ne vais pas aller dans le détail du tableau. Ce que vous verrez également, c'est que le niveau d'avancée ou de détail n'est pas le même dans les deux Graduate Schools. Pour la Graduate School Transbio, on a les mêmes montants maximums mais la ventilation des crédits n'est pas encore complètement établie.

J'ai oublié de préciser que dans le cas d'Intherapi, c'est une commission formation au sein de la Graduate School qui attribue ces bourses. Dans le cas de Transbio, c'est un peu différent, ce sont les responsables de master en fonction de la connaissance qu'ils ont de l'origine, de la situation et des besoins des étudiants concernés. Quoi qu'il en soit, ces deux types de validation sont elles-mêmes validées au sein du Copil UBFC Integrate.

Les montants vous sont présentés, c'est un peu plus de 116 000 € pour Intherapi et 113 000 € pour Transbio. Dans la Graduate School Transbio, vous avez 17 masters dont six masters UBFC. Dans Intherapi, il y a sept masters.

Une dernière remarque. On traite ici de deux Graduate Schools parce que les budgets de la Graduate School EIPHI ont déjà été traités en amont, au cours d'un autre CA. Le budget EIPHI était plus avancé parce que c'est une Graduate School qui tourne depuis plusieurs années alors qu'ici, c'est la première année de fonctionnement des deux nouvelles Graduate Schools.

Je ne sais pas si vous avez des questions.

Mme Vantard.- C'est juste une remarque. Je vois que pour les M2, vous ne financez que cinq mois. Ce qui veut dire que le stage en laboratoire de recherche, vous le laissez à la charge des laboratoires. Est-ce ce qu'il faut comprendre ?

M. Alibert.- Probablement.

M. Grevey.- Oui, c'est ça.

M. Alibert.- Chez nous, les laboratoires ont tous budgété les gratifications de stage de master.

M. Grevey.- Y a-t-il d'autres questions ou remarques ? (*Néant*).

Je vous propose de passer au vote.

Il est demandé au conseil d'administration de bien vouloir approuver le budget de 230 300 € pour l'année académique 2021-2022 ainsi que le montant des bourses de mobilité attribuées aux étudiants des masters intégrés aux Graduate Schools Intherapi et Transbio.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie pour ce vote à l'unanimité.

5. Bourses de mobilité sortante ISITE-BFC 2021-2022

M. Alibert.- Il s'agit ici de bourses de mobilité sortante qui s'adressent à l'ensemble des étudiants qui sont inscrits et qui veulent faire leur stage à l'étranger. Ce sont uniquement les 16 masters dits UBFC, donc financés par ISITE.

Ces bourses sont attribuées, comme indiqué dans le rapport, sur proposition des responsables de filière, donc les responsables pédagogiques des masters. Ce sont eux qui connaissent le mieux leurs étudiants.

Là aussi, nous avons des montants maximums de 800 € par mois. Il y a un alignement entre les deux sources de financement pour les deux types de bourses.

Les critères sont indiqués dans le rapport, ce sont des critères d'excellence des étudiants en fonction des notes qu'ils ont obtenues les années précédentes. Il y a aussi les critères de rang de classement dans le master, leur adéquation entre la formation initiale et la formation proposée par le master. Il y a aussi l'investissement de ces étudiants dans leur master et dans le déroulement des enseignements. Et également la qualité du projet de stage qui est proposé à la mobilité.

Il s'agit ici d'une enveloppe globale de 128 000 € qu'il vous est demandé d'approuver.

Une remarque avant le vote. Nous avons des bourses entrantes, des bourses sortantes, des masters UBFC, des masters Graduate School et nous avons trois Graduate Schools. Les choses arrivent de façon échelonnée et il est parfois difficile de suivre. Il a été décidé d'harmoniser tout cela pour l'année prochaine, déjà de faire une présentation par master en ramenant le nombre de bourses au nombre d'étudiants, par exemple, et pas par type de financement, ISITE ou pas ISITE. Puis de traiter les trois Graduate Schools en même temps pour un peu plus de clarté, une vision plus claire sur cette hausse de mobilités entrantes, sortantes, excellence ou pas.

Dans le détail, sachant que cela nous a été demandé, on ne peut pas présenter individuellement l'attribution nominative. On ne va pas présenter ces données en CA, mais elles restent accessibles si vous en avez besoin.

M. Grevey.- Est-ce que vous avez des questions, des besoins d'expression ? (*Néant*).

Je propose de passer au vote.

Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir délibérer sur l'enveloppe allouée pour l'année académique 2021-2022 pour les bourses de mobilité sortante ISITE-BFC des masters UBFC pour un montant de 128 000 €.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie pour ce vote à l'unanimité.

6. Projet « EquipEx + CALHIPSO » : Reversements au CEA de crédits ANR

Je vous rappelle que l'an passé, nous avons été lauréats dans un certain nombre d'EquipEx +, je crois qu'il y en avait une petite dizaine. Il y en a surtout deux qui sont coordonnés depuis la Bourgogne-Franche-Comté et un autre pour lequel nous assurons la responsabilité scientifique.

Il s'agit d'un des deux EquipEx qui sont coordonnés ici, en Bourgogne-Franche-Comté. Ces EquipEx sont des projets avec des partenaires. Il s'agit du reversement à un laboratoire du CEA d'une partie des crédits qui ont été obtenus dans le cadre de l'appel à projets.

Je laisse Pascal Neige intervenir.

M. Neige.- Merci Monsieur le Président. Je serai bref puisque vous avez tout dit, Monsieur le Président. Je n'ai pas grand-chose à ajouter, si ce n'est que nous sommes dans une procédure parfaitement standard puisque nous avons un partenaire pour cet EquipEx + et une partie du financement est prévue pour ce partenaire. Il faut donc que nous lui reversions cette partie du financement.

Vous avez dans le tableau que vous avez reçu par voie électronique l'ensemble des informations et l'ensemble des montants financiers qui seront alloués année par année à ce partenaire CEA.

Pour rappel, mais vous vous en souvenez certainement, les EquipEx + sont des projets financés par l'Etat qui permettent de doter la France d'équipements scientifiques de très haut niveau pour la recherche au sens large du terme, incluant des partenariats socio-économiques.

M. Grevey.- Est-ce que l'on peut passer au vote ? (*Approbation générale*).

Il est demandé au Conseil d'administration de valider le principe des reversements qui sont effectués par UBFC au partenaire CEA pour le projet « EquipEx + CALHIPSO ».

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

(*Unanimité*).

Je vous remercie.

7. Projet ANR « OCTANE » : Demande de subvention FEDER

Nous passons au rapport n° 7, toujours avec Pascal Neige, qui concerne une demande de subvention FEDER pour compléter un projet ANR.

M. Neige.- C'est effectivement une demande de financement FEDER. Les fonds FEDER sont des fonds européens gérés par les Conseils régionaux.

Dans le cadre d'une ANR obtenue sur le site, par une UMR gérée à l'ICB et coordonnée au CEA de Grenoble, il y a une demande FEDER de complément financier qui permettra à un postdoctorant de poursuivre un travail qui est déjà initié sur ce projet.

Vous avez également reçu par voie électronique l'ensemble des informations, avec une demande de crédits FEDER à hauteur de 30 429,99 €.

M. Grevey.- Est-ce que vous avez besoin de compléments ? (*Néant*).

Je vous propose de voter.

Il est demandé au Conseil d'administration d'approuver le plan de cofinancement prévisionnel du projet ANR intitulé « OCTANE » (demande de subvention FEDER : 30 429,99 €).

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(*Unanimité*).

Je vous remercie.

8. Pôle fédératif de recherche et de formation en santé publique BFC : Demande de subvention à la Région – Conventions de reversement (AAP 2021 et poste IGE)

Pascal va pouvoir nous présenter le rapport n° 8 et je n'en dis pas plus avec cette fois-ci.

M. Neige.- Le rapport n° 8 concerne une demande du pôle fédératif de recherche et de formation en santé publique Bourgogne-Franche-Comté. C'est un pôle porté par UBFC, qui implique un certain nombre d'établissements promoteurs du pôle, en particulier les deux universités uB et UFC, les deux CHU et l'ARS. Le Conseil régional doit également être promoteur de ce pôle.

Dans le cadre de son fonctionnement, le pôle a un certain nombre de rôles à tenir, de missions qu'il exécute avec des moyens. La demande qui vous est faite aujourd'hui touche à la fois aux moyens et aux dépenses, du moins à la demande de moyens en tant que telle, puis à la dépense sur certains points du pôle.

Trois points vous sont demandés, ils sont imbriqués dans ce pôle de santé publique. On vous demande d'approuver une demande de subvention de 64 000 € auprès de la Région pour assurer la poursuite des activités du pôle fédératif de recherche pour l'année 2022. C'est une demande standard puisque la Région est l'un des promoteurs du pôle et a déjà alloué des moyens financiers pour son fonctionnement.

Dans le cadre de son fonctionnement, le pôle promeut un appel à projets interne à la région Bourgogne-Franche-Comté pour développer des recherches en santé publique. Ce qu'on vous demande également, c'est d'approuver deux conventions de reversement de fonds dans le cadre de cet appel à projets afin que les laboratoires lauréats puissent développer des recherches.

En fait, on vous demande votre avis uniquement sur des reversements pour des montants financiers élevés. Pour les autres, je crois qu'on peut le faire directement. Il y a d'autres lauréats, mais pour les deux pour lesquels les volumes financiers sont plus élevés, il faut l'avis du CA.

Vous avez les montants sur le document. Il s'agit d'un reversement à hauteur de 25 500 € pour un projet coordonné par Alexandra Laurent qui est de l'université de Bourgogne et un reversement également de 24 258 € pour Camille Level qui est du CHU Dijon-Bourgogne, dans les deux cas pour développer des projets sélectionnés par l'appel à projets géré par le pôle de santé publique.

Le troisième point qui vous est demandé concerne encore le fonctionnement du pôle. Il vous est demandé d'approuver une convention de reversement entre UBFC et UFC puisque l'UFC paie traditionnellement un poste d'IGE en santé environnement qui permet au pôle de fonctionner.

Là encore, c'est une demande assez standard puisque c'était déjà le cas précédemment, sauf erreur de ma part, pour permettre l'embauche de cette collègue par l'université de Franche-Comté.

Là, nous sommes dans le cadre du fonctionnement assez classique d'un projet fédératif, en quelque sorte, autour de la santé publique qui a mis des moyens, qui a besoin de moyens, qui a donc besoin d'un certain nombre d'avis positifs de ce CA pour fonctionner.

M. Grevey.- Merci pour ces explications très claires.

S'il n'y a pas besoin de précisions, je vous propose de délibérer sur les trois points qui ont été présentés par Pascal Neige :

- la demande de subvention auprès de la Région,
- les deux conventions de reversement pour les appels à projets qui dépassent 23 000 €,
- la convention de reversement en direction de l'UFC pour le financement du poste d'ingénieur d'études en santé-environnement.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité).

Je vous remercie.

Merci Pascal.

9. Mise en place du forfait mobilité durable

Nous allons donc passer au rapport n° 9 qui va nous être présenté par Eric Commeau, le Directeur général des services, sur la mise en place du forfait mobilité durable.

M. Commeau.- Il s'agit d'un rapport pour information. Nous appliquons la loi et notamment un décret du 9 mai 2020 qui institue un reversement, comme l'a indiqué Monsieur le Président, versement du forfait mobilité durable dans la fonction publique de l'Etat.

C'est pour les déplacements domicile-travail des personnels avec leur cycle ou cycle à pédalage assisté, c'est-à-dire un vélo électrique, ou encore les personnes - qu'elles soient conducteurs ou passagers - qui font du covoiturage. Ne sont pas pris en compte - et je le regrette - les marcheurs. Les remboursements des semelles de chaussures ne sont pas prévus. C'est pourtant le mode de déplacement le plus durable qui existe.

Un certain nombre de conditions sont fixées. Il faut que ces modalités de transport soient effectuées dans un minimum de 100 jours par année civile. Je vous passe un certain nombre de détails.

Le forfait annuel est fixé à un montant maximum de 200 €.

Un certain nombre d'agents ne peuvent pas percevoir cette indemnité :

- Les agents bénéficiant d'un logement de fonction. Il n'y en a pas à UBFC.
- Les agents bénéficiant d'un véhicule de fonction. Il n'y en a pas non plus.
- Les agents bénéficiant d'un transport collectif. Il doit y en avoir.
- Les agents transportés gratuitement par l'employeur, ce qui n'est pas le cas.
- Les agents bénéficiant d'une allocation spéciale pour leur handicap. Ceci doit exister à UBFC.

Il vous est simplement demandé de prendre acte de la mise en place de ce forfait, en sachant - sous réserve de vérification plus approfondie - que cela fait partie des charges qui nous sont imposées mais qui ne sont actuellement pas compensées par notre dotation.

M. Grevey.- Merci.

Y a-t-il des questions ?

Mme Clerget.- Dans certains établissements, ce n'est pas cumulable avec le remboursement partiel des abonnements de transport en commun. Est-ce le cas également ?

M. Commeau.- Là, on dit que les agents bénéficiant d'un transport collectif pris en charge ne peuvent pas cumuler. Mais ce n'est peut-être pas très bien rédigé. Nous allons préciser la chose.

Merci pour cette remarque puisque cela peut effectivement être partiel et pas total.

10. Protection fonctionnelle

M. Grevey.- Nous allons finir par le rapport n° 10 qui est une procédure d'octroi de la protection fonctionnelle.

M. Commeau.- C'est également un rapport pour information puisque là aussi, on applique une législation qui n'est pas toujours très précise.

Comme je vous l'ai dit en parlant du DOB, nous avons eu un contentieux assez lourd pour UBFC cette année. Je me suis rendu compte à cette occasion qu'à l'intérieur d'UBFC, nous n'avions pas de procédure clairement connue par les agents. Ce qui fait que nous avons un peu improvisé et cela n'a pas facilité la résolution de ce dossier.

Les principes de la protection fonctionnelle sont prévus dans la loi des droits et obligations des fonctionnaires, la loi de 83 et cela a été précisé par un décret de 2017.

La protection fonctionnelle est un droit pour tous les agents publics, qu'ils soient titulaires ou non. Cela s'étend même, dans certaines conditions, à leur conjoint, parent, enfant ou ascendant direct.

Cette protection fonctionnelle est de droit, elle est donc octroyée. Une des seules conditions est qu'elle soit demandée par l'agent. C'est-à-dire qu'elle ne peut pas être déclenchée par l'employeur s'il n'y a pas une demande formelle de l'agent.

La protection fonctionnelle peut être mobilisée dans deux cas. Elle peut être mobilisée avant contentieux, c'est-à-dire que quand un agent est victime d'un certain nombre d'agissements ou de difficultés, la protection fonctionnelle, c'est d'abord le soutien de la collectivité pour accompagner l'agent qui serait victime de harcèlement ou de difficultés dans son travail. C'est déjà cela, la protection fonctionnelle et aujourd'hui, je dirais que cela se fait de manière un peu naturelle, mais il faut rappeler que la collectivité peut orienter l'agent soit auprès de la DRH, soit auprès d'un médecin, d'un psychologue pour prendre en charge le préjudice et faire tout ce qui est possible pour mettre fin à ce préjudice par les moyens qui sont les siens.

Malheureusement, dans certains cas cette action précontentieuse ne suffit pas et un contentieux est engagé ou envisagé. Là, nous avons souhaité formaliser les choses, rappeler ce qui doit être fait et comment cela doit être fait. On a rappelé les modalités de saisine de l'administration par l'agent. Elle est bien entendu de droit, mais il y a tout de même quelques exceptions, c'est-à-dire si un agent nous sollicite pour obtenir la protection fonctionnelle alors qu'il a commis une faute personnelle ou détachable du service.

Demain, si je frappe mon président pour des raisons personnelles, j'aurai du mal à solliciter la protection fonctionnelle et si je la sollicite, on aura le droit de me la refuser. Par contre, dans d'autres circonstances, elle est de droit, sauf – et la jurisprudence est très complexe en la matière – si on peut mettre en avant un intérêt général impérieux, mais qui est souvent difficile à caractériser dans les faits.

Pour formaliser les choses, on a prévu que l'agent fasse sa demande, si possible par écrit lorsqu'on est dans une procédure contentieuse. On a prévu qu'elle soit tout d'abord examinée par la DRH. La demande est faite au président, mais elle est instruite par la DRH. L'administration se fixe un délai de 2 mois pour répondre. S'il n'y a pas de réponse, elle est implicitement rejetée, ceci pour faire en sorte qu'on réponde à chaque

fois et de manière très explicite, avec accusé de réception et qu'on motive les rejets si rejet il y a.

Si l'octroi de la protection fonctionnelle est accordé, un arrêté du président est rédigé mentionnant autant que possible les modalités de sa mise en œuvre, avec la possibilité pour le demandeur de demander la prise en charge de son préjudice et de se voir rembourser, sur demande écrite, ses frais d'avocat, sous réserve de frais excessifs. C'est-à-dire qu'il faut qu'on encadre cela également parce que cela peut très vite chiffrer.

Une fois que la protection fonctionnelle est accordée, elle est susceptible d'évoluer en fonction du contentieux.

Il n'y a rien de révolutionnaire et de particulier, c'est simplement pour avoir un document à UBFC afin que les collègues sachent, lorsqu'on est confronté à cela, que cette procédure existe et comment l'appliquer.

Nous sommes également en réflexion, avec notre direction des affaires juridiques, pour regarder si on peut ou pas s'attacher les services d'un cabinet d'avocats que nous pourrions solliciter au fil des affaires pour défendre la collectivité ou le proposer à l'agent qui solliciterait la protection fonctionnelle.

C'est simplement pour information, mais pour qu'à l'avenir, nous sachions comment procéder et qu'on ne fasse pas trop durer des affaires qui peuvent parfois se révéler de manière pré-contentieuse.

Mme Clerget.- Vous avez dit clairement qu'en cas de faute personnelle il ne pouvait pas y avoir de protection fonctionnelle, mais c'est écrit de façon plus ambiguë. C'est : un refus peut être opposé au demandeur lorsque les faits sont dus à une faute personnelle. En fait, c'est refusé. Il n'y a pas de pouvoir d'appréciation.

M. Commeau.- Il y a une question d'appréciation.

Mme Clerget.- Je ne crois pas. Je crois que c'est refusé systématiquement.

M. Commeau.- Oui, elle est refusée systématiquement, mais il faut bien prouver que c'est une faute personnelle. Quelquefois la frontière est floue.
C'est un document d'information.

Mme Clerget.- Il me semble que la réglementation est plus claire que ce qui est écrit.

M. Commeau.- Je note.

Mme Clerget.- A vérifier.

M. Grevey.- Nous vérifierons.

11. Questions diverses

Est-ce que vous avez des points divers que vous aimeriez aborder ? (*Néant*).

Nous avons atteint la limite de l'ordre de jour.

Si vous n'avez pas de point que vous souhaitez aborder en point divers, je vais vous remercier pour votre participation.

Je vous souhaite une bonne poursuite et à très bientôt.

- : - : - : - : - : - : -

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 05).